

PROCES VERBAL DU 8 MAI 2015

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil quinze, le huit mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2015

Nombre de membres	11
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. BARRET, ROUFFET, GATIER, FOUCHET, BIZET, Mmes CHAUMETON, DANCHAUD, BLOUIN, SAUTHON.

ABSENTS : MM. ROUCHON, GRANGE

Madame SAUTHON Florence a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 2015.5.1

Objet : vente de l'herbe au pré du boueix.

Madame le Maire expose la requête de l'EARL BLOUIN, gérée par Monsieur Philippe BLOUIN. Ce dernier demande à acheter sur pied, l'herbe du pré de Boueix appartenant à la commune. Il propose la somme de 100 euros.

Il souhaiterait déclarer cette parcelle dans sa déclaration de Politique Agricole Commune.

Après échange de vues, le Conseil, à l'unanimité, accepte sa requête ainsi que le prix, sous réserve qu'il ne fasse pas pacager ladite parcelle et qu'il s'engage à la faucher pour le 14 juillet 2015.

Délibération n° 2015.5.2

Objet : création d'un « club house » sur l'aire du terrain de football

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet «de « club house » avait été décidé lors du vote de débat d'orientation budgétaire.

Cette création de "club house", autrement dit d'espace de convivialité s'appuie sur le fait que le sport est un vecteur de lien social, d'intégration, d'épanouissement et de mieux vivre ensemble.

Notre commune souhaite offrir des activités de proximité. Or, les activités de plein air sont parmi les plus adaptées à notre milieu rural mais requièrent des équipements de qualité, modernes, attractifs.

Cette structure permettra aux spectateurs de suivre les matchs dans un cadre convivial et festif autour d'une buvette même si le "club house" n'est pas qu'une buvette et entend être un local de vie à part entière. En projetant un tel investissement, nous visons à booster les performances de notre club de football local afin que les sportifs puissent prolonger les matchs, tout comme les spectateurs et ainsi créer une dynamique saine, de groupe, d'entraide et de partage et festive bien entendu.

Par ailleurs, cet investissement vise à moderniser nos infrastructures et pérenniser la pratique du football dans un cadre agréable, convivial, récréatif.

Des rentrées d'argent notable pour le club pourront d'ailleurs être tirées de cet investissement, ce qui lui permettrait plus d'autonomie financière, un meilleur rayonnement, une image plus neuve prompte à séduire et à augmenter ses moyens de communications pour mettre de se mettre en lumière.

L'image du club en tant que tel importe car le football est ancré sur notre

territoire et que son rayonnement rejaillira sur l'image de notre commune en général.

Les sports et les activités de plein air sont en effet une vitrine pour toute commune et une vocation de notre territoire vert et préservé. Nous avons déjà investi il y a peu dans un nouveau terrain de tennis multisports, des aménagements pour un étang de pêche, des équipements culturels pour la salle des fêtes. Tous ces projets ont été payants.

En effet, les investissements communaux ont par essence une vocation à l'utilité publique. Un des volets de cette dernière recouvre le fait qu'en offrant des activités culturelles, sportives, des infrastructures modernes et agréables, une commune permet d'être attractive, de se positionner. Cela est particulièrement important en milieu rural où il est vital de conserver nos associations, nos clubs locaux, nos commerces, nos entreprises et nos services sous peine de perdre nos jeunes et une grande partie de notre population.

Pour parer à cela, le sport et les investissements en la matière sont des bons garde-fous.

Pour ce projet, la surface souhaitable au sol est d'environ 50 m². Le bâtiment sera sur une dalle en béton, aura une ossature et une charpente en bois et sera équipé en eau et électricité. Cette surface et ces caractéristiques sont indispensables pour que ce ne soit pas en « cabanon de fortune » mais un véritable espace de vie. Par ailleurs, entre 20 m² et 50 m², les prix pour ce type de bâtiment deviennent dégressifs et le rapport qualité/prix est pleinement atteint à 50 m².

Pour ce projet, divers corps de métier sont à consulter. Dans un premier temps, Madame le Maire, afin de pouvoir monter un projet, a demandé des devis aux entreprises suivantes :

- Chaumeton Eric pour la partie sanitaire, plomberie et électricité.
- Maletterre SARL pour le terrassement la maçonnerie (dallage).
- Saintemartine SARL pour la partie charpente, menuiserie, bardage.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football ainsi qu'une subvention exceptionnelle auprès des députés et sénateurs du département. En conséquence, le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Création du « Club house » :		Subv. FFF (50 %)	22 574.55
Ossature, charpente...	29 386.72	Subv except	8 000.00
(SARL Saintemartine)			
Terrassement, dallage	10 989.20		
(SARL Maletterre)			
Plomberie, sanitaire	1 532.06		
(Entreprise Chaumeton)			
Installation électrique	3 241.13		
(Entreprise Chaumeton)			
TOTAL HT	45 149.11	Autofinancement sur le HT	14 574.56
TVA	9 029.82	Autofinancement (TVA)	9 029.82
TTC	54 178.93	TOTAL	54 178.93

Il est à noter que le choix définitif des prestataires sera arrêté à l'issue d'une consultation de diverses entreprises pour chaque corps de métier.

Madame le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cette proposition.

Au vu de cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable concernant le projet tel qu'il est présenté sous réserve d'obtenir un package de subvention à hauteur de 40 % du HT
- Approuve le plan de financement prévisionnel défini ci-dessus.
- Sollicite l'octroi des subventions indiquées.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Affaires diverses

- Embellissement du bourg

Il a été constaté que les pots situés devant le cabinet médical étaient abimés. Ils seront prochainement changés.

- Etablissement Recevant du Public publics

La loi impose que les ERP publics présentent un agenda d'accessibilité pour leurs établissements publics. Le dispositif sera mise en œuvre avec des données précises. A titre indicatif, les dates suivantes semblent opportunes :

Mairie : 2017 Agence Postale : 2020 Eglise : 2016

- Hangar pour matériel et véhicules techniques.

Des devis sont présentés pour la création d'un hangar communal afin d'évaluer le prix coûtant. La SARL Maletterre estimerait les travaux de terrassement à environ 20 000 € suivant les surfaces et la structure coûterait dans les 30 000 € pour la SAS Agrotech et la SAS Batim.

Il serait bon de prévoir un coin sanitaire pour les employés et il faudrait chiffrer l'installation en eau et électricité. Ce n'est que lorsque tout sera évalué et affiné que le conseil délibérera.